La "surenchère populiste", la seule véritable inquiétude de Dupond-Moretti

Article rédigé par Valeurs actuelles, le 04 septembre 2020

Source [Valeurs actuelles] Alors qu'un homme déjà condamné a avoué le viol d'une adolescente de 15 ans à Nantes, le ministre de la Justice a fustigé la réaction de l'opinion publique.

A la fin du mois d'août, le corps meurtri et violé d'une adolescente de 15 ans était <u>retrouvé</u> à Nantes (Loire-Atlantique) dans les combles d'une maison en réfection. Une semaine plus tard, son agresseur présumé, âgé de 46 ans, a été arrêté, confondu par son ADN. Il s'agirait d'un homme de 46 ans, déjà condamné pour viol. Cette affaire sordide a déclenché une vague de soutien envers la famille de la jeune fille, et de dégoût envers le suspect. Mais aussi de reproches à la justice, accusée de dysfonctionnement. Sur <u>Europe 1</u>, le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti s'est contenté de balayer ces accusations et de dénoncer en retour... la « <u>surenchère populiste</u> ».

« Après un drame comme celui-ci, on doit se taire », a estimé le ministre de la Justice. « Et on n'est pas obligé de faire dans la surenchère populiste », a-t-il poursuivi, ajoutant que la France n'était pas un « coupe-gorge », comme le dénonce certains à droite. Régulièrement mis en cause pour le laxisme de la politique judiciaire française, Éric Dupond-Moretti s'est également défendu : « Il faut être sérieux. On est évidemment ému et l'émotion est difficilement compatible avec la raison ». « Il n'y a aucun système qui permet d'obtenir la rémission des crimes. S'il suffisait de cogner pour que notre société soit pacifiée, il y a des siècles qu'elle le serait », a-t-il martelé.

Dans ce cas précis, le suspect du meurtre et du viol de l'adolescente, qui a avoué les faits, avait été condamné à 18 ans de réclusion criminelle en 2005, mais était sorti en 2016, bénéficiant d'une remise de peine avec un suivi socio-judiciaire pendant dix ans. Pourtant, Éric Dupond-Moretti a assuré que le rétablissement des peines planchers ou de la rétention de sûreté « n'arrangera rien ». Dans cette affaire, « si la justice a dysfonctionné, il y aura des sanctions », a-t-il cependant promis au micro d'Europe 1, expliquant qu'il avait « demandé une inspection ». Mais en règle général, pour le ministre, « on ne peut pas dire que la justice ne fonctionne pas ».

Retrouvez l'intégralité de l'article en cliquant ici